

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le nombre de victimes d'accidents est en baisse sur les routes vaudoises en 2014

La Police cantonale vaudoise constate une baisse des accidents de la route en 2014 (-4,8%) et une diminution significative du nombre de blessés (-13,7%). Avec 20 décès, le nombre de personnes tuées sur les routes vaudoises est également en forte baisse (-44,4%). Il faut rappeler que ce chiffre a diminué de presque 70% depuis 2003. Les motards, avec 7 victimes (6 en 2013), restent des conducteurs très exposés.

Depuis 2003, le nombre de personnes tuées sur les routes vaudoises a fortement diminué. Il est passé de 61 en 2003, à 36 victimes en 2013 et enfin 20 en 2014. Ce dernier chiffre correspond à une baisse de quasi 70% par rapport à 2003. Les principales causes des accidents mortels sont la vitesse, l'inattention et l'inobservation de la priorité.

« Education, prévention et répression constituent les trois éléments indispensables et indissociables de notre politique en matière de circulation routière » souligne la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS). Le rôle des autorités est celui d'assurer la sécurité des conducteurs et celles des autres usagers de la route. Elles doivent pour cela disposer de moyens suffisants qui vont du matériel pédagogique aux radars, dont l'effet dissuasif n'est plus à prouver.

Pour 2015 également, Le commandant de la Police cantonale, M. Jacques Antenen, insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à diminuer le nombre de victimes de la route. « Chaque victime est une victime de trop. » Les motocyclistes sont particulièrement touchés, puisqu'ils représentent 35% des accidents mortels en 2014. Avec l'augmentation constante du nombre de véhicules sur les routes et autoroutes du canton, il est impératif de respecter les règles de circulation. C'est la raison pour laquelle les polices vaudoises assument leur tâche de répression tout en développant des campagnes et des actions de prévention touchant tous les usagers de la route.

En 2014, 854 accidents ont été enregistrés à Lausanne, soit une diminution de 6,7% par rapport à 2013, année qui a vu pour la première fois ce chiffre descendre au-dessous des 1'000 cas. Les statistiques sont également au plus bas en matière de fuites après accidents (276, -3%) et de personnes blessées (326, -13%). Le nombre d'accidents impliquant des enfants piétons reste identique (18), alors qu'il diminue pour les piétons adultes (46, -29%). Dans cette dernière catégorie, deux accidents mortels sont à déplorer.

3'991 contrôles de vitesse ont été effectués en 2014 au moyen d'appareils mobiles (3'857 en 2013). L'effet positif de ces contrôles est confirmé par une nouvelle baisse du pourcentage d'infractions par rapport aux véhicules contrôlés (2012: 5,1% / 2013: 3,9% / 2014: 3%). 54'000 infractions ont été constatées lors de ces contrôles, dont 15 ont conduit à des dénonciations pour crime de chauffard. La plus haute vitesse mesurée était de 141 km/h dans le tunnel de Chauderon, limité à 50 km/h. En parallèle, 3'500'000 usagers (+25%) ont été sensibilisés quant à leur vitesse par le biais de trois installations préventives d'indication spontanée.

### Synthèse des statistiques circulation en 2014

Le nombre total des accidents dans le canton est en baisse en 2014 avec 4'394 cas (- 222 cas / -4.8% par rapport à 2013). 544'001 véhicules étaient immatriculés dans le canton de Vaud en 2014. 20 de ces collisions ont eu une issue mortelle faisant 20 victimes (34 en 2013, soit une baisse de 41.2%). Les causes principales des accidents mortels sont stables, l'inattention prenant toutefois le pas sur l'alcool et la vitesse : inattention (22,5%), alcool (15%), vitesse (15%), stupéfiants (10%).

3'852 personnes ont été interceptées pour ivresse sans accident lors de contrôles routiers, soit 1'685 pour ivresse non qualifiée (taux entre 0,50 & 0,79 o/oo) et 2'167 dont le taux était supérieur à 0,8 o/oo. Les accidents ayant impliqués une personne ivre (conducteur/piéton) ont diminué (-114 cas) avec 653 cas (767 en 2013).

Les contrôles de vitesse (radar mobile) effectués par la Gendarmerie, ont été plus nombreux, passant de 1'940 en 2013 à 2'250 en 2014, dont 1228 en localités - principalement suite aux demandes provenant des communes - et 819 hors localités. Le pourcentage des usagers dénoncés est stable avec 3.30%

**COMMUNIQUÉ DE  
PRESSE**

(3.61% en 2013). Quelque 2'004'813 véhicules ont été contrôlés. Ils avaient été 1'753'892 en 2013. 142'395'002 véhicules ont été contrôlés par les radars fixes (contrôles automatisés) et le pourcentage des usagers dénoncés sur les autoroutes reste de l'ordre de 0.13%.

Selon les chiffres communiqués par le Service des routes, le volume du trafic a poursuivi son augmentation sur les autoroutes et les routes cantonales. Le parc automobile vaudois a connu, avec 544'001 véhicules immatriculés, un accroissement de 1,62 % en 2014.

**Prévention**

La brigade de prévention routière de la Gendarmerie a visité 28'414 élèves allant des classes enfantines à la 9<sup>ème</sup> année scolaire et comprenant également les apprentis de 3<sup>ème</sup> année de toutes branches professionnelles confondues. La brigade a mis sur pied, dans différentes régions du canton, des actions à l'occasion de la rentrée scolaire. 362 contrôles ont été effectués aux abords des collèges, de la fin août à début septembre 2014. Dans le cadre de la police coordonnée vaudoise, des actions visant à sensibiliser les automobilistes et les motocyclistes circulant sur les routes vaudoises aux dangers de la vitesse et de l'inattention au volant ont également été mises en place. Cette campagne incitait les usagers de la route à adopter un comportement exemplaire et responsable, à respecter les limitations de vitesse, à faire usage de la ceinture de sécurité et à ne pas utiliser de téléphone sans dispositif mains-libres. Une autre action visait à sensibiliser les automobilistes et les motocyclistes à la sécurité des ouvriers sur les chantiers routiers. Sous le slogan « Respectez notre vie, nous protégeons la vôtre », plus de 5'000 flyers ont été distribués dans le Canton et quelque 5'031 personnes ont été touchées. En novembre, la semaine de la lumière incitait les conducteurs à vérifier gratuitement leur véhicule, leur vue, leur audition et leurs réflexes à Morges et lors de contrôles décentralisés. Finalement lors de la campagne "Dégagez Démarrez", c'est 3'507 conducteurs qui ont été sensibilisés aux consignes hivernales, avec notamment la distribution de 3'000 grattoirs.

La police de Lausanne a participé à quinze campagnes de prévention routière, principalement dans le cadre de la police coordonnée vaudoise. Le clip de prévention « Les deux vies de Sophie », réalisé en 2013, a servi de base didactique pour les classes de 11<sup>ème</sup> Harmos, au sein desquelles il a été visualisé par 1'375 élèves. Trois campagnes spécifiques ont été menées à Lausanne, soit: « Zéro pour mille – Zéro problème », afin d'informer les jeunes conducteurs sur la nouvelle réglementation en matière d'alcool entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014; « Véhicules en marche arrière et piétons », durant laquelle les conducteurs de véhicules de livraison ont été sensibilisés; « Campagne de sécurité LEB », en partenariat avec le service Route et Mobilité de la ville. A l'occasion de la rentrée scolaire, 17'340 élèves ont été formés dans les classes lausannoises, ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à 2013.

Lausanne, le 17 mars 2014

Police cantonale vaudoise

Police municipale de Lausanne

*Renseignements :*

*Jean-Christophe Sauterel, Police cantonale, Chef direction prévention et communication  
021 644 80 22 ou 079 705 29 91*

*Jean-Philippe Pittet, Police de Lausanne, Responsable communication et prévention,  
021 315 33 55*